



**SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI  
QUE DIEU L'ASSISTE**



# **SM le Roi Mohammed VI adresse un message à l'occasion de la célébration du 60ème anniversaire de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme**

SM le Roi Mohammed VI a adressé un message à l'occasion de la célébration du 60ème anniversaire de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme, dont lecture a été donnée par M. Mohamed Moatassim, Conseiller de SM le Roi, devant une réunion spéciale du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme, tenue à Rabat.

Voici le texte intégral du message royal:

"Louange à Dieu,.

Prière et salut sur le Prophète,.

Sa Famille et Ses Compagnons,.

Mesdames, Messieurs,.

Le Maroc célèbre le soixantième anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

C'est l'occasion pour Nous de réaffirmer Notre ferme attachement aux droits humains dans leur universalité et leur globalité. D'ailleurs, Notre doctrine du pouvoir s'articule autour de la volonté d'assurer à chaque marocain une citoyenneté digne s'alimentant de ces droits dans leur pleine et concrète expression.

Nous tenons également à réaffirmer l'engagement constant du Maroc en faveur des nobles valeurs et des principes qui ont été consacrés par cet acte historique.

C'est de cette Déclaration, en effet, que sont issus tant de conventions internationales et régionales qui ont érigé les droits de l'Homme en un patrimoine commun de l'humanité entière. Ce patrimoine a pour vocation d'aider à la construction d'un monde où règnent la fraternité, la paix, la justice, la dignité et l'égalité.

Nous louons la pertinence du choix de la devise retenue pour cette commémoration, en l'occurrence " Dignité et Justice pour Tous ". Mais, loin de la prendre pour un simple slogan de circonstance, Nous la considérons plutôt comme un impératif essentiel pour l'ensemble de l'humanité, particulièrement les catégories et les régions qui souffrent des affres de l'humiliation, la répression et la pauvreté.

C'est dire que pour donner corps à cette devise, il est impératif de faire preuve d'un engagement sans faille, d'une adhésion tangible et d'un militantisme sincère, afin de réaliser, avec toute la sagesse, l'audace et la hardiesse requises, les réformes et les changements qui s'imposent.

Voilà pourquoi Nous avons tenu à ce que la célébration par notre pays de ce 60e anniversaire, traduise Notre volonté de poursuivre résolument le parachèvement de la construction de l'Etat de droit et des institutions.

Notre dessein ultime est de permettre au Maroc, dans son expression étatique autant que sociétale, d'engranger encore davantage d'atouts et d'acquis qui l'habiliteront à hisser sa transition démocratique aux niveaux les plus élevés.

Par une volonté nationale aussi forte que sincère, nous avons inscrit à notre actif un capital honorable de réalisations, qui constitue un motif de fierté nationale unanime, et jouit d'une considération internationale indéniable.

C'est un capital si riche et varié que l'on ne saurait l'exposer dans le détail dans le cadre de ce Message. Aussi, Nous contenterons-nous d'en dégager quelques éléments parmi les plus saillants.

Il s'agit tout d'abord de la consolidation des droits politiques et civiques, et au premier chef, du renforcement de l'égalité entre l'homme et la femme. Le Code de la famille qui en est l'illustration concrète, continue à faire office de pionnier en la matière et ne cesse de porter ses fruits.

Nous réaffirmons, en outre, Notre volonté de conforter et d'élargir l'espace de la liberté d'expression et d'opinion dans toute sa diversité et dans le respect de la loi.

A noter ensuite le succès enregistré par le Maroc en matière de justice transitionnelle. Cette opération menée dans le cadre de l'IER constitue une expérience singulière dans notre environnement régional et continental. Elle a ainsi été reconnue par l'ONU comme la cinquième du genre à l'échelle mondiale.

Nous sommes donc parvenus à atteindre les grands objectifs assignés à ce processus, en l'occurrence aider à la manifestation de la vérité et assurer la réconciliation, l'équité et la réparation du préjudice individuel et collectif. D'autre part, notre pays poursuit résolument, en accord avec les forces vives de la nation, les vastes chantiers structurels, institutionnels et législatifs qu'il a ouverts en matière de protection et de consolidation des droits de l'Homme et de construction démocratique.

A cet égard, Nous avons la ferme volonté de garantir le pluralisme et le droit à la différence, dans le cadre d'une démocratie participative. C'est pourquoi Nous nous sommes attaché à ouvrir largement la voie devant les énergies créatrices et les initiatives constructives de la société civile, dont Nous tenons, ici, à saluer le dynamisme qu'elle manifeste dans les divers domaines d'activité nationale.

De même, Nous avons oeuvré à assurer la promotion et la protection des droits de l'Homme, pour tous les Marocains, sans distinction aucune, à l'intérieur de la patrie, comme à l'extérieur.

Nous avons, à cette fin, restructuré de multiples institutions spécialisées, et en avons créé de nouvelles.

A ce propos, Nous tenons à réaffirmer Notre volonté de préserver les droits de nos citoyens résidant à l'étranger, et de les protéger de toute discrimination.

Nous sommes convaincu que l'ancrage de la citoyenneté digne ne peut s'effectuer uniquement en édictant des lois ou en instaurant des institutions, nonobstant leur importance. C'est pourquoi notre pays a adopté des plans prometteurs en matière d'éducation sur les droits humains, d'autant plus que l'initiation et la sensibilisation à ces droits sont le meilleur gage de leur dissémination comme culture et comme pratique, au niveau de l'Etat et au sein de la société.

En effet, c'est en se prévalant de ces acquis en matière de droits de l'Homme que notre pays est parvenu, grâces en soient rendues à Dieu, à harmoniser les législations nationales avec les conventions internationales en la matière.

Aussi et, pour conforter ce parcours, annonçons-Nous aujourd'hui la levée par le Royaume du Maroc des réserves enregistrées au sujet de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme, réserves devenues caduques du fait des législations avancées qui ont été adoptées par notre pays.

Nous annonçons également la ratification par le Royaume de la Convention internationale sur la protection des personnes handicapées, et la préservation de leur dignité, réaffirmant ainsi la sollicitude toute particulière dont Nous entourons cette catégorie de nos citoyens.

Grâce à ces développements, à ces processus et autres chantiers que Nous avons ouverts, et grâce aussi au respect des engagements souscrits, notre pays est devenu un acteur international dont on reconnaît volontiers les progrès et les initiatives audacieuses en la matière.

A cet égard, le Maroc poursuit assidûment la coopération étroite et le dialogue constructif qu'il entretient avec les instances et les organes internationaux, Aœuvrant dans le domaine des droits humains.

Le Royaume met donc tout en oeuvre pour apporter une contribution efficiente au processus de réforme du système onusien des droits de l'Homme, dans de multiples domaines. Nous citerons à ce propos l'adhésion forte de notre pays aux efforts visant la consolidation des mécanismes du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU.

Nous rappelons, au même titre, la proposition faite par le Royaume pour l'adoption d'une " Déclaration internationale sur l'éducation et la formation dans le domaine de la culture des droits de l'Homme". A cette proposition s'ajoute le projet de résolution présenté par le Maroc au sujet du rôle des Ombudsmans et des institutions de médiation dans la promotion et la protection des droits de l'Homme.

Mesdames, Messieurs,.

Quelle que soit l'ampleur de nos acquis et nos réalisations, les droits politiques et civiques n'auront de portée concrète pour le citoyen dans son vécu quotidien que s'ils se recoupent et se complètent avec la promotion des droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux, auxquels Nous accordons la priorité dans les politiques publiques du pays.

Voilà pourquoi Nous avons placé en tête de nos préoccupations, la lutte contre la pauvreté, l'exclusion, l'ignorance et l'analphabétisme, qui sont en contradiction avec la citoyenneté pleine et entière que Nous souhaitons voir exercer par chaque marocaine et chaque marocain.

C'est dans cette perspective que Nous avons lancé l'Initiative nationale pour le Développement humain (INDH), mu en cela par le dessein d'assurer, pour les catégories en situation précaire et les régions défavorisées, les conditions d'une vie digne.

C'est dans ce même esprit que le Maroc s'emploie, en toute responsabilité et avec la sincérité requise, à apporter sa contribution, au sein des instances régionales et internationales, pour faire prévaloir cette vision globale. Le but est de voir la communauté internationale assumer pleinement la responsabilité qui lui incombe de mettre en œuvre les traités et pactes internationaux pertinents et d'adopter de nouveaux mécanismes efficaces, à même de favoriser le développement humain et durable.

Mesdames, Messieurs,

A l'heure où nous commémorons cet événement historique et célébrons les valeurs de justice, de liberté et de dignité humaine dont il est porteur, nous ne laisserons pas passer cette occasion sans dénoncer les souffrances et les humiliations dont pâtissent les Marocains séquestrés dans les camps de Tindouf, et ce, en violation flagrante des règles les plus élémentaires du droit international humanitaire.

Le Maroc condamne l'instrumentalisation odieuse et grotesque dont la noble cause des droits de l'Homme fait l'objet de la part des adversaires de son intégrité territoriale. Ceux-ci espèrent ainsi se dérober à la responsabilité qui leur incombe de se montrer réceptifs aux efforts inlassables que la communauté internationale déploie pour parvenir, à travers des négociations substantielles empreintes de réalisme et d'esprit de consensus, à un règlement définitif du différend régional autour de la marocanité du Sahara.

Quand bien même ils persisteront dans leur fourvoiement, - bien qu'ils soient parmi les négateurs les plus obstinés et les ennemis invétérés des droits de l'Homme, au vu des pratiques agressives auxquelles ils se livrent dans les camps de détention forcée, et de l'acharnement contre ces droits humains qu'ils cherchent à annihiler -, leurs manoeuvres désespérées ne pourront en aucune manière entamer Notre volonté inébranlable de préserver les libertés publiques, individuelles et collectives, sur toute l'étendue du territoire national, et Notre attachement à l'esprit d'ouverture constructive et au dialogue responsable.

En réitérant notre solidarité avec tous les fils expatriés de nos provinces du Sud, où qu'ils se trouvent, Nous affirmons que nous ne ménagerons aucun effort pour leur permettre d'exercer leur droit légitime au retour librement consenti et de vivre dans la dignité, aux côtés de leurs familles et des leurs, dont l'écrasante majorité est établie dans la mère patrie.

Pour mettre fin à ce différend artificiel qui entrave l'exercice, par les peuples du Maghreb, de leur droit au développement intégré, le Maroc a présenté une courageuse proposition d'autonomie, fondée essentiellement sur le respect des droits de l'Homme et l'épanouissement de l'individu. De ce fait, la communauté internationale et le système onusien ont été amenés à qualifier cette proposition de sérieuse et de crédible, compte tenu de sa compatibilité avec les standards internationaux en la matière.

En tout état de cause, Nous réaffirmons que le Maroc poursuivra sa marche irréversible sur la voie qu'il s'est tracée, celle de la démocratie et des droits humains, dans une patrie unifiée, solidaire et développée.

Mesdames, Messieurs,.

Le processus de promotion des droits de l'Homme, demeure long, ardu et toujours perfectible. Aussi est-il nécessaire que chacun y adhère et fasse en cela preuve d'une volonté sans faille.

Il n'y pas de limite d'horizon pour les droits humains, lesquels connaissent une dynamique soutenue et relèvent d'un système cohérent mettant en corrélation la portée démocratique qui leur est sous-jacente et la dimension de développement dont ils sont porteurs. Les droits de l'Homme requièrent, également, la mise en place d'institutions et de mécanismes efficaces, propres à en favoriser l'essor et à en assurer la protection.

Aussi, sommes-Nous résolu à les conforter par la mise en route de grands chantiers structurants dont Nous attendons qu'ils aident à la préservation de la dignité de nos citoyens et à la concrétisation de la justice. Celle-ci s'entend dans son sens global, intégrant le judiciaire, le social et l'économique, et apportant son concours au renforcement de l'effort de production et dans la répartition des dividendes de la croissance.

Nous sommes également déterminé à engager une réforme substantielle et profonde de la Justice et à mettre en place la régionalisation avancée, car ce sont là les éléments clés sur lesquels reposent la bonne gouvernance, la séparation des pouvoirs, la sauvegarde des libertés individuelles et collectives, ainsi que la suprématie de la loi et l'égalité de tous devant elle.

Ces finalités suprêmes ne sont pas que des objectifs nationaux pour notre pays. Elles constituent, en fait, l'essence des valeurs démocratiques fondatrices de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Etant donné que celle-ci incarne l'aboutissement de combats menés par toutes les nations et tous les peuples, elle doit, donc, constituer un facteur de rapprochement et un élément de concorde, et ce, dans le respect de la différence et de la diversité caractérisant les composantes de la communauté internationale.

Dans cette optique, Nous réaffirmons l'adhésion de notre pays au consensus planétaire réalisé autour de cette Déclaration, devenue désormais une référence mondiale éclairant la voie devant la communauté internationale, dans un monde privé de sens et à une époque marquée par l'ébranlement des idéologies, l'accélération des mutations en cours, l'aggravation des crises, l'amplification des défis liés à la sécurité, ainsi que la centralité des enjeux de développement.

Le thème " Dignité et Justice pour Tous " recouvre des vertus propres à conforter notre attachement - consacré, du reste, par la Constitution du Royaume- aux droits de l'Homme, tels qu'ils sont universellement reconnus.

Toutes les religions, les cultures et les civilisations font l'unanimité autour de ces vertus, qui sont autant de valeurs clés de notre religion musulmane tolérante recouvrant tous les droits de l'Homme, dans la Parole divine : "Nous avons honoré les humains". Véridique est la parole de Dieu.

Wassalamou alaikoum warahmatoullahi wabarakatouh".